Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 40 (1895)
Heft: 11

Rubrik: Actes officiels

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

premier lieutenant d'infanterie; Durussel, lieutenant d'artillerie; de Weiss, lieutenant d'infanterie.

La Société organisera cet hiver, comme dans les années précédentes, un cours d'équitation.

Sous-section de Vevey. — Cette sous-section a constitué comme suit son Comité pour l'exercice 1895-1896 :

Président : Major d'infanterie Maillard; membres : capitaine d'infanterie Jaunin; lieutenant d'infanterie Arragon.

ACTES OFFICIELS

Nominations. — M. le colonel Berlinger, de St-Gall, commandant la VIIme division, a été nommé commandant du IIme corps d'armée, en remplacement de M. Feiss décédé.

M. le colonel Georges Berlinger, à Ganterswyl, est né en 1841. Son brevet de colonel date du 20 décembre 1880. Il commandait la VIIme division depuis le 10 décembre 1888.

— Le Conseil fédéral a appelé aux fonctions de chef de l'infanterie M. Auguste Rudolf, de Rietheim (Argovie), colonel divisionnaire et actuellement instructeur en chef de l'infanterie.

— Le Conseil fédéral a accepté la démission de M. le colonel Rudolf en qualité de commandant de la Ve division ; il a nommé, pour le remplacer, M. le colonel Arnold Keller, chef du corps d'état-major, de Berne, né en 1841, breveté colonel le 30 décembre 1885. Cette nomination n'a qu'un caractère provisoire, vu les fonctions qu'occupe M. Keller dans l'état-major.

M. le colonel Fritz Bühlmann, de Groshöchstetten (Berne), commandant de la VIe brigade d'infanterie (né en 1848, breveté colonel le 30 décembre 1891), est nommé commandant de la IIIe division.

M. le colonel Fréd. Locher, de Zurich, commandant de la XIIe brigade d'infanterie (né en 1842, breveté colonel le 6 mars 1891), est nommé commandant de la VIIe division.

— Le Conseil fédéral a nommé suppléants du tribunal militaire de la IIme division MM. Auguste Jeanneret, lieutenant de carabiniers à la Chaux-de-Fonds, Robert de Weck, lieutenant de fusiliers à Fribourg, et Louis Meyer, fourrier de fusiliers à Fribourg.

— M. Franz Kopp, de Hetzkirch, à Lausanne, a été nommé 1er lieutenant-médecin.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

La munition suisse d'infanterie dans le feu. — Le *Journal des Sapeurs-Pompiers* donne d'intéressants détails sur les expériences faites par l'administration militaire sur les dangers d'explosion de la munition d'infanterie en cas d'incendie. Il résulte de ces expériences que les cartouches font explosion isolément dès que la chaleur atteint un certain degré, mais sans déterminer une explosion de l'ensemble de l'approvisionnement.

En cas d'incendie il s'écoulera toujours au moins un quart d'heure avant que les *caisses* de munition soient pénétrées par la flamme et que les explosions commencent à se produire. Même dans ce cas, il sera encore toujours possible d'éloigner du feu les caisses *déjà attaquées par les flammes*, attendu que les projectiles et les éclats des douilles projetés par les explosions ne peuvent guère occasionner de lésions graves.

Ce sont là des conclusions auxquelles ont conduit les divers essais faits avec des *caisses de munition* renfermant *200 cartouches à balle* chargées de poudre noire ancienne.

L'une d'elles est restée plongée pendant dix minutes dans du plomb en fusion. Les parois étaient carbonisées, les joints ouverts par la grande chaleur, le papier et le carton enveloppant les paquets étaient en partie noircis et carbonisés. Malgré cela il n'y a pas eu d'explosion.

Une autre expérience a consisté à laisser une caisse pareille à la première pendant dix-sept minutes dans un feu de bois; au bout de ce temps les parois de la caissette étaient complètement carbonisées par places; dans un angle le feu avait fait des progrès tels que le papier des paquets avait commencé à brûler. *Il n'y a pas eu d'explosion.*

Voilà pour ce qui concerne les *caisses* de munitions. Quant à la poudre blanche actuelle, elle brûle lentement sans faire explosion si elle n'est pas enfermée; les cartouches chargées à poudre blanche se comportent dans le feu exactement comme l'ancienne munition, à cela près qu'il faut plus de temps pour provoquer leur explosion.

Les cas sont heureusement assez rares où des caisses de munitions présenteront des dangers au feu; nous avons tenu cependant, pour rassurer les timides ou les peureux, de donner les résultats ci-dessus.

Pour ce qui concerne les boîtes de munition dites d'urgence, c'est-à-dire les trente cartouches que chaque soldat portant fusil doit avoir et conserver dans sa cartouchière, voici encore les résultats des expériences faites avec ces boîtes.